

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

La Ville d'EU (Seine-Maritime, membre de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, riche d'un patrimoine touristique mêlant culture et nature) recrute pour ses services municipaux, sous la responsabilité du responsable du service Population/Citoyenneté :

1 AGENT D'ENTRETIEN (H/F)

Recrutement selon les conditions statutaires

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

(Filière technique)

LIEU DE TRAVAIL : Mairie de la Ville d'Eu – Rue Jean Duhornay – 76260 EU

AFFECTATION/RATTACHEMENT : Service Population/Citoyenneté

CONDITIONS STATUTAIRES : Recrutement selon les conditions statutaires en vigueur (agents titulaires ou, à défaut, contractuels de droit public) (1) (2)

► Filière de recrutement : Technique – Catégorie C – Poste à temps complet – Vacance d'emploi (2)

► Cadre(s) d'emplois de recrutement : Adjoints techniques territoriaux

□ Grades de recrutement :

- Adjoint technique – Adjoint technique principal de 2^{ème} classe – Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

INTITULE DU POSTE/METIER : Agent d'entretien des locaux

DESCRIPTIF DU POSTE :

L'agent technique effectue les travaux d'entretien, de nettoyage et de remise en état des surfaces et des bâtiments communaux (nettoyage des sols, du mobilier, des sanitaires, etc...). Il assure le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène et gestion de leur stock. Il détecte les anomalies ou dysfonctionnements sur les sites et les signale au responsable du service. Il organise de manière méthodique son travail en fonction des besoins des services municipaux.

Missions principales du poste :

- Effectuer les travaux de nettoyage,
- Assurer l'entretien courant des matériels et machines, vider les poubelles, effectuer le tri sélectif, passer l'aspirateur, effectuer le nettoyage humide des sols, nettoyer les surfaces vitrées,
- Nettoyer et désinfecter les sanitaires,
- Préparer des hébergements suivant les besoins (maison d'artistes, maison d'urgence...),

- Entretien du matériel utilisé,
- Lessiver et repasser du linge de maison,
- Fermeture des toilettes publiques par roulement le week-end,
- Déplacements en véhicule entre les sites communaux,
- Rendre compte au responsable hiérarchique,
- Port des vêtements de travail et des EPI,
- Respect des notes et des règlements internes.

Missions secondaires du poste :

- Assurer la gestion de stocks des produits d'entretien,
- Signaler les dysfonctionnements éventuels,
- Assurer ponctuellement le service lors de certaines manifestations (y compris la préparation des salles et vaisselle...),
- Assurer la continuité du service public en cas d'absences de collègues.

SAVOIRS :

- Connaître les règles de base d'hygiène et de sécurité en collectivité,
- Connaître l'environnement de la collectivité, les créneaux d'occupation des locaux,
- Connaître les modalités d'utilisation du matériel et des produits (dosage, proportion...),
- Connaître les procédures de nettoyage et de désinfection,
- Savoir identifier les surfaces à traiter,
- Savoir balayer, laver, aspirer, dépoussiérer, trier et évacuer les déchets courants,
- Savoir utiliser les matériels d'entretien (balais ergonomiques, aspirateurs, monobrosse, machine à laver, table et fer à repasser...),
- Savoir détecter les anomalies et les dysfonctionnements et les signaler,
- Connaître parfaitement les techniques d'utilisation des produits d'entretien,
- Connaître les techniques de couture et de raccommodage,
- Connaître les gestes et postures de travail à adopter,
- Savoir planifier les tâches pour la préparation des manifestations programmées,

PROFIL/EXPERIENCE/FORMATION :

Sens du service public – disponibilité – réactivité - discrétion - ponctualité - autonomie – capacité à anticiper – devoir de réserve - sens de l'organisation – aptitude à travailler seul ou en équipe – esprit d'initiative - qualités relationnelles – garant du respect des conditions d'utilisation du matériel et des normes de sécurité – bonne résistance physique - aptitude au transfert et au port de charges et de matériels - ouvert aux formations de perfectionnement tout au long de la carrière – Expérience souhaitée dans un poste similaire (agent d'entretien en collectivité) – Diplôme de niveau V ou qualification reconnue comme équivalente - Etre titulaire des formations PSC1, PRAP, Techniques d'hygiène et de désinfection des locaux, Utilisation/maniement des extincteurs appréciées – Permis B.

CONTRAINTES/CONDITIONS DE TRAVAIL :

Nombreux déplacements (à pied et/ou en véhicule) – Exposition au bruit – Station debout prolongée – Manipulation de produits d'entretien – Exposition aux poussières, aux agents

biologiques - Port de charges - Horaires décalés et pouvant être modulables en fonction des besoins du service y compris quelque fois le week-end.

RÉMUNÉRATION :

Rémunération statutaire – Régime indemnitaire – Prime de fin d’année – Collectivité adhérente au CNAS – Participation patronale à la protection sociale complémentaire (mutuelle) et à la prévoyance.

Poste(s) à pourvoir dès que possible

***Les candidatures sous pli (lettre de motivation manuscrite + CV + dernier arrêté de situation administrative) sont à adresser à Monsieur le Maire de la Ville d’Eu
jusqu’au 27 NOVEMBRE 2020 dernier délai :***

à

Monsieur le Maire

Mairie de la Ville d’Eu – Rue Jean Duhornay - B.P.38 76260 EU

***Renseignements sur le poste au : 02.35.86.44.00 (Bureau des ressources humaines :
M.GIGNON – courriel : johann.gignon@ville-eu.fr)***

(1) Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.

(2) L'article 15 de la loi de transformation de la fonction publique a modifié l'article 32 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, qui encadre le recrutement des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents. Le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 fixe les règles de recrutements dont l'avis de création ou de vacance est publié à compter du 1er janvier 2020. Les recrutements sont désormais prononcés à l'issue d'une procédure permettant de garantir l'égal accès aux emplois public. Ce décret fixe les principes généraux et les modalités de la procédure de recrutement applicables aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire qui sont candidates sur un emploi permanent au sein de la fonction publique ouvert aux agents contractuels pour les trois versants. Il prévoit un socle commun et minimal de la procédure de recrutement ainsi que des dispositions particulières visant à moduler la procédure en fonction de la nature de l'emploi, de la durée du contrat et, pour la fonction publique territoriale, de la taille de la collectivité.